

**Réunion plénière du CHN
20 et 21 avril 2013
Tour-du-Valat, Arles**

Présents : *A. Flitti, N. Issa, J.-P. Jordan, Y. Kayser, B. Paepegaey, J. Piette, S. Reeber, M. Vaslin et A. Verneau.*

Excusés : *P. J. Dubois, F. Jiguet.*

Composition du CHN

En 2013, P. J. Dubois et S. Reeber ont vu leurs mandats arriver à terme. A l'origine de la création du CHN en 1983, Secrétaire de 1983 à 1988, puis Président de 1992 à 1998, Philippe a été pendant de nombreuses années l'une des pierres angulaires du CHN. Depuis son entrée au CHN 2006, Sébastien était quant à lui devenu le pilier du CHN et le garant de son bon fonctionnement : il en occupait la fonction de secrétaire depuis 2008. Le CHN tient à les remercier tous les deux pour l'implication sans faille dont ils ont fait preuve pendant toute la durée de leurs mandats. Deux candidatures spontanées ont été retenues pour les remplacer : celles de Sébastien Provost et d'Alain de Broyer.

A l'issue de cette réunion plénière, le CHN compte donc 10 membres votants : A. de Broyer, N. Issa, F. Jiguet, J.-P. Jordan, Y. Kayser, B. Paepegaey, J. Piette, S. Provost, M. Vaslin et A. Verneau. B. Paepegaey est reconduit dans sa fonction de Président, tandis qu'Y. Kayser reprend pour sa part le poste de Secrétaire, laissé vacant. Il sera assisté dans ses fonctions par J. Piette pour la tenue de la base de données et B. Paepegaey pour la rédaction du rapport CHN. Par ailleurs, à la demande des membres du CHN, A. Flitti reste vérificateur « oiseaux-rares » et, à ce titre, membre non votant.

En 2014, M. Vaslin et A. Verneau verront à leur tour leurs mandats s'achever. Le CHN fait donc appel à de nouvelles candidatures, qui devront lui être adressées avant le 31 mars 2014.

Liste des espèces soumises à homologation nationale

Au 1^{er} janvier 2013, les critères d'inscription sur la liste des espèces soumises à homologation nationale ont été modifiés. La règle dite « 10 x 10 » (données au moins par an pendant 10 années consécutives conduisant en effet à conserver sur cette liste des espèces d'une rareté toute relative, et dont certaines étaient sujettes à des irrptions de grande ampleur.

La nouvelle règle est la suivante : est inscrite sur la liste du CHN toute espèce dont le nombre moyen de données sur 10 ans est inférieur à 8, et dont le nombre médian de données sur 10 ans est inférieur à 5.

En application de ces nouveaux critères, 4 espèces ont donc été retirées de la liste : le Goéland à ailes blanches, le Busard pâle, la Buse pattue, l'Etourneau roselin. L'Aigle criard, qui atteint ces critères, reste quant à lui inscrit sur la liste, du fait de la forte proportion de revenants dans la petite population hivernant en France.

Identification des Aigles criard, pomarin et de leurs hybrides

La fréquence d'hybridation entre l'Aigle pomarin et l'Aigle criard en Europe centrale et orientale entraîne la présence en Europe d'un nombre important d'individus aux critères de plumage intermédiaires entre ces deux espèces. La bibliographie montre que ces hybrides peuvent présenter une large gamme de plumage, et ressembler aux deux espèces. Il est par conséquent nécessaire lieu d'accorder une attention accrue aux plumages des aigles rencontrés en France, afin d'éliminer la possibilité d'hybrides.

Le CHN a donc décidé d'augmenter ses exigences quant à la précision des descriptions ou à la qualité des photographies pour homologuer l'une ou l'autre espèce. Toutefois, afin de ne pas devoir rejeter une proportion trop importante de données, deux catégories additionnelles sont créées :

« Aigle de type criard » et « Aigle de type pomarin ». Elles concerneront les individus dont les descriptions apporteront suffisamment d'éléments pour valider un plumage rappelant l'une des deux espèces, mais insuffisantes pour éliminer avec certitude un hybride.

Données françaises de Faucon lanier

La révision complète de l'ensemble des données de Faucon lanier sera réalisée en 2013. Cette révision est rendue nécessaire par l'évolution des connaissances sur l'identification des grands faucons, et notamment par les risques élevés de confusion avec des Faucons pèlerins d'origine nordique, qui ont pendant longtemps été sous-estimés. Par ailleurs, la pratique courante de l'hybridation en fauconnerie contribue également à rendre plus complexe encore l'identification des grands faucons, du fait de la présence régulière dans la nature d'individus échappés.

En outre, l'analyse du statut du Faucon lanier dans les pays proches de la France montre que l'espèce est presque totalement absente d'Europe en dehors du bassin méditerranéen. Il n'existe en effet quasiment aucune donnée en Europe occidentale ou centrale, sauf en Espagne, Italie et dans la péninsule balkanique. Il n'existe par ailleurs qu'une donnée historique pour la France : un jeune oiseau tué près de Grenoble en 1885. Cette donnée devra également être confirmée, car elle constitue une 1^{ère} française.

Le Faucon lanier est connu comme étant une espèce essentiellement sédentaire, même si les jeunes oiseaux peuvent effectuer des déplacements importants. Le nombre actuel de données françaises contraste donc fortement avec l'extrême rareté historique et actuelle de l'espèce hors de son aire de répartition méditerranéenne.